

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1677

9 juin 2016

SOMMAIRE

AEI Luxembourg Holdings, S.à.r.l.	80494	M7 Group S.A.	80469
Apel Real Estate S.A.	80495	M7 Group S.A.	80468
Bilbao MidCo S.à r.l.	80496	M7 Group S.A.	80469
Blueground Investment Partners S.à r.l.	80480	Manuloc International S.A.	80465
Blueground S.à r.l.	80480	Marques Confort S.A.	80465
JTD	80460	Marshland Properties S.à r.l.	80466
KA.TI. Investments S.A.	80458	Matrice International S.A.	80466
Kensa Europe S.C.A.	80461	MCD Technologies S.à r.l.	80468
Ketter SA	80458	MEIF 4 Luxembourg AX Holdings S.à r.l. ...	80468
Kettlebellclub Luxembourg	80461	Moaco	80494
KKR AT Luxco S.à r.l.	80458	MoNa Art Consulting S.à.r.l.	80463
Kova Lux	80459	MoNa Art Consulting S.à.r.l.	80462
Kravid S.à.r.l.	80459	Monsanto Treasury Services	80462
KRS Investment S.à r.l.	80459	Moravia Lux Intermediate Holding Company, S.à r.l.	80462
La Boqueria S.à r.l.	80454	Murgante Immobilière S.à r.l.	80463
LANDIMMO Real Estate S.à r.l.	80453	NDÉ Immo S.à r.l.	80470
Langley CoInvest S.à r.l.	80457	NDÉ S.à r.l.	80470
Langley HoldCo S.à r.l.	80457	OCM ECS Deltona Holdings S.à r.l.	80471
Laridel Participations II S.A.	80450	Olharan Luxembourg S.à r.l.	80479
L.B.P. S.A.	80453	P.A.L. Management Services	80479
Léon Kremer S.à r.l.	80453	Smart Cargo S.A.	80496
LKS 1	80450	SPF-Sierra Portugal Real Estate	80496
Luxembourg Auto Racing S.à r.l.	80450	Turkey Farmland Company S.à r.l.	80488
Luxflower SA	80452		

Laridel Participations II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 175.153.

Extrait des résolutions adoptées en date du 4 avril 2016 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société

- La démission de M. Alexandre TASKIRAN de sa fonction d'administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 23 décembre 2015.

- La cooptation de Mme Valérie POSS, employée privée, née le 2 août 1965 à Algrange (France), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 23 décembre 2015 jusqu'au 14 décembre 2018 a été décidée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LARIDEL PARTICIPATIONS II S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016088514/16.

(160056193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

LKS 1, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 171.326.

Les statuts coordonnés au 24 mars 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 avril 2016.

Référence de publication: 2016088517/10.

(160056973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Luxembourg Auto Racing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3670 Kayl, 53, rue de Noertzange.
R.C.S. Luxembourg B 205.097.

STATUTS

L'an deux mille seize.

Le vingt-et-un mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Samuel François DUCA, mécanicien d'autos, demeurant à F-57710 Aumetz, 18, rue Paul Verlaine, ici représenté par Madame Sara CRAVEIRO, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 7 mars 2016,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, a déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une station de services pour véhicules, prestations et services commerciaux.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de Luxembourg Auto Racing S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Kayl.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Samuel François DUCA, mécanicien d'autos, demeurant à F-57710 Aumetz, 18, rue Paul Verlaine.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2016.

Évaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1. - Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Samuel François DUCA, mécanicien d'autos, né à Mont Saint Martin (France), le 17 juin 1977, demeurant à F-57710 Aumetz, 18, rue Paul Verlaine.

2. - La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3. - L'adresse de la société est fixée à L-3670 Kayl, 53, rue de Noertzange.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 25 mars 2016. Relation: GAC/2016/2429. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 avril 2016.

Référence de publication: 2016088511/119.

(160056485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Luxflower SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 64, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.798.

Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrates der Firma Luxflower SA Abgehalten am 18. Februar 2016 um 19.00 Uhr

Nach Beratschlagung beschließen die Verwaltungsratsmitglieder einstimmig das Mandat des Depositärs FIDUPAR S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B74296, mit Sitz in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin zu widerrufen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für den Verwaltungsrat

Ramona WEBER

Référence de publication: 2016088512/15.

(160056982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

LANDIMMO Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.823.319,00.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 174.011.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2016 que:

L'Assemblée Générale nomme par la présente Monsieur Mauro FALONE, né le 19.01.1954 à Tossicia (Italie), demeurant à F - 54880 Thil, 10b, rue du Petit Bois, comme gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée. La société sera valablement engagée pour tout acte par la signature unique d'un gérant.

L'Assemblée Générale décide de changer la durée de mandat de gérant de Monsieur Tom BEICHT, né le 25.06.1970 à Luxembourg, demeurant à 14, Bettenwiss, L - 8479 Eischen afin que celui-ci se termine au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016088513/19.

(160056691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

L.B.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 182.609.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société tenu en date du 18 mars 2016 que Monsieur Jean-Marc FABER, né le 7 avril 1966 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016088497/13.

(160056573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Léon Kremer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 18, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 22.913.

—
Extrait de la décision des associés du 19 février 2016

Les associés acceptent à l'unanimité la cession de parts intervenue le 19 février 2016 par laquelle la société LEON KREMER & FILS S.à r.l. cède la totalité de ses parts, soit 120/500 parts à Monsieur Ralph KRIPS qui devient dès lors unique associé de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016088502/14.

(160056274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

La Boqueria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 2, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 179.748.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of February

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

GGM Investments S.à r.l., a limited liability company established under the laws of Luxembourg, established and having its registered office at L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann, filed with the Trade and Company Register in Luxembourg under number B-154.746,

here validly represented by its sole manager Mr. Guillermo Morales López, professionally residing in Luxembourg, (the “Sole Member”);

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that GGM Investments S.à r.l. is the Sole Member of La Boqueria S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office at 2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 179,748, incorporated by a deed enacted by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on August 14th 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2552 on October 14th 2013 (the “Company”) whose articles of association have been amended for the last time by a deed enacted on September 17th 2013 by Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 21st 2013 under number 2936;

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Cancellation of the nominal value of the shares of the Company;
- 2.- Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 100,178,- (one hundred thousand one hundred seventy-eight Euro) so as to bring it from its current amount to an amount of EUR 112,678,- (one hundred twelve thousand six hundred seventy-eight Euro) by the issue of 4,500 (four thousand five hundred shares) without designation of a nominal value;
- 3.- Subscription and payment of all the 4,500 (four thousand five hundred) shares as described in item 1 above by the Sole Member, by the contribution in kind of a claim amounting to EUR 100,178,- (one hundred thousand one hundred seventy-eight Euro);
4. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the planned corporate capital increase;
- 5.- Transfer of the registered office of the Company from its current address at L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lipmann to L-1468 Luxembourg, 2, rue Erasme;
- 6.- Amendment of the first sentence of article 5 of the articles of association;
7. Any other business.

First resolution

The Sole Member decided to cancel the nominal value of the existing five hundred shares of the Company.

Second resolution

The Sole Member decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 100,178,- (one hundred thousand one hundred seventy-eight Euro) so as to bring it from its current amount to an amount of EUR 112,678,- (one hundred twelve thousand six hundred seventy-eight Euro).

Third resolution

The Sole Member decided to issue 4,500 (four thousand five hundred) shares without designation of a nominal value.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Mr. Guillermo Morales López in his capacity as sole manager of the Sole Member declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Member GGM Investments S.à r.l. for and fully pay 4,500 (four thousand five hundred) shares without nominal value for a total amount of EUR 100,178,- (one hundred thousand one hundred seventy-eight Euro) by the contribution in kind of a claim in an aggregate amount of 100,178,- (one hundred thousand one hundred seventy-eight Euro).

Description and valuation of the contribution

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisting in the full ownership of the Claim against the Company, excluding any real estate, for a total amount of 100,178,- (one hundred thousand one hundred seventy-eight Euro), such value has been confirmed by the Sole Member of La Boqueria S.à.r.l., and accepted by the sole manager of the Company.

Evidence of the Claim's existence and value

Proof of the Claim and of its value has been given by the sole manager, Juan Pedro LOPEZ MONTANO, undersigned.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Member decided to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6.** The capital is set at EUR 112,678,- (one hundred twelve thousand six hundred seventy-eight Euro) divided into FIVE THOUSAND (5,000) shares without designation of a nominal value.

Fifth resolution

The Sole Member resolves to transfer the registered office of the Company from L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lipmann to L-1468 Luxembourg, 2, rue Erasme.

Sixth resolution

The Sole Member resolves to amend the first sentence of Article 5 of the Articles of Incorporation so as to henceforth read as follows:

« **Art. 5. (first sentence).** "The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le cinq février.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

GGM Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154.746

ici valablement représentée par son gérant unique Monsieur Guillermo Morales López, demeurant professionnellement à Luxembourg, (l'«Associé Unique»);

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a requis le notaire:

I.- d'acter que GGM Investments S.à.r.l. est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée La Boqueria S.à.r.l., ayant son siège social au L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 179.748, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2552 du 14 octobre 2013 (la «Société») dont les statuts ont été modifiés par un acte daté du 17 septembre 2013, par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 21 novembre 2013, sous le numéro 2936.

II.- d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Annulation de la valeur nominale des parts sociales;
2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 100.178,- (cent mille cent soixante-dix-huit euros) pour le porter de son montant actuel à un montant de EUR 112.678,- (cent douze mille six cent soixante-dix-huit euros) par l'émission de 4.500 (quatre mille cinq cents) parts sociales sans désignation de la valeur nominale;
3. Souscription et libération de toutes les 4.500 (quatre mille cinq cents) parts sociales comme décrits au point 1 ci-dessus par l'Associé Unique, par un apport en nature d'une obligation à recevoir d'un montant de EUR 100.178,- (cent mille cent soixante-dix-huit euros);
4. Modification de l'article 5 section 1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société envisagée;
- 5.- Transfert du siège social de la société de l'adresse actuelle à L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann vers L-1468 Luxembourg, 2, rue Erasme;
- 6.- Modification de la première phrase de l'article 5 des statuts de la société;
- 7.- Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'annuler la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 100,178,- (cent mille cent soixante-dix-huit euros) pour le porter de son montant actuel à un montant de EUR 112.678,- (cent douze mille six cent soixante-dix-huit euros).

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre 4.500 (quatre mille cinq cents) parts sociales sans désignation d'une valeur nominale.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Monsieur Guillermo Morales López, agissant en sa qualité de gérant unique de l'Associé Unique GGM Investments S.à.r.l., a déclaré souscrire et payer en totalité 4.500 (quatre mille cinq cents) parts sociales, pour un montant total de EUR 100.178,- (cent mille cent soixante-dix-huit euros).

Description et évaluation de la contribution

La partie comparante a déclaré que:

L'apport en nature a consisté en la pleine propriété d'une obligation à l'égard de la société, excluant tout actif immobilier pour un montant total de EUR 100,178,- (cent mille cent soixante-dix-huit euros), cette obligation étant évaluée par l'Associé Unique de la Société et acceptée par le gérant unique de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de l'obligation a été donnée par le gérant unique de la société, Juan Pedro LOPEZ MONTANO, soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à CENT DOUZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS (EUR 112.678,-) représenté par CINQ MILLE (5.000) parts sociales sans désignation de la valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann à l'adresse suivante: L-1468 Luxembourg, 2, rue Erasme.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (première phrase).** Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelle que forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: MORALES LOPEZ, LOPEZ MONTANO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 février 2016. Relation: 1LAC/2016/4955. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 4 avril 2016.

Référence de publication: 2016088503/170.

(160056302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Langley CoInvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.414,38.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 178.374.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Mats Eklund, gérant

Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Langley CoInvest S.à r.l.

Référence de publication: 2016088504/24.

(160056916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Langley HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 178.304.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Mats Eklund, gérant

Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Langley Holdco S.à r.l.

Référence de publication: 2016088505/24.

(160056915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

KA.TI. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 175.383.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 4 avril 2016 a nommé comme nouvel administrateur de la société:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, né à Vielsalm (Belgique) le 16 janvier 1975, domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

en remplacement de Madame Marie-Anne Back.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016088488/15.

(160056154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Ketter SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 45, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.468.

—
Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 février 2016

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 45, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 15/02/2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KETTER S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016088489/14.

(160056619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

KKR AT Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.232.624,43.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 175.500.

—
EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 31 mars 2016 l'associé de la Société a:

- nommé Martin Mix, né le 4 juin 1983 à Munich, Allemagne et résidant professionnellement au Stirling Square, 7 Carlton Gardens London SW1Y 5AD, Royaume-Unis en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 21 mars 2016 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016088492/16.

(160056344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Kova Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 19, rue Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 195.292.

—
EXTRAIT

Suite au contrat de cession signé en date du 1^{er} avril 2016, les parts sociales de la société sont maintenant réparties comme suit:

- Monsieur François NANNETTI, né à Ixelles (Belgique), le 5 février 1951, demeurant au 5, rue Henri Kirpach à L-8237 MAMER: 90 parts sociales;

- Monsieur Philippe BOHYN, né à Charleroi (Belgique), le 13 avril 1954, demeurant au 5, Am Grëndchen à L-1655 CESSANGE: 10 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

KOVA LUX S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016088493/18.

(160056206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Kravid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 153-155, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 55.402.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016088494/10.

(160056810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

KRS Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.403.540,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.796.

—
RECTIFICATIF

Lors du dépôt numéro L160054490 effectué en date du 31 mars 2016, une erreur matérielle s'est produite. Cette nouvelle donnée remplace la précédente.

Les parts de la Société sont détenus comme suit:

- Inversiones Tenor Limitada	225.354 parts sociales
- Monsieur Pablo Lopez Laya	71.680 parts sociales
- Monsieur Martin Lopez Laya	71.660 parts sociales
- Monsieur Diego Lopez Laya	71.660 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 avril 2016.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2016088495/24.

(160056681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

JTD, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 181.893.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille seize, le trente mars.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

ONT COMPARU:

1.- Madame Anny KREBS épouse JACKY, employée privée, née à Colmar (F), le 20 février 1964, demeurant à F-67 550 Vendenheim, 3A, Rue des Faisans (France),

2.- Monsieur Théo JACKY, gérant de sociétés, né à Strasbourg (F) le 30 décembre 1964, demeurant à F-67 550 Vendenheim, 3A, Rue des Faisans (France), et

3.- JACKY DISTRIBUTION, une société à responsabilité limitée de droit français, sise à F-67 550 Vendenheim, 3A, Rue des Faisans (France), immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg (France) sous le numéro SIREN 425 111 192,

ici représentés par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, (le "Mandataire"), en vertu de trois (3) procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le Mandataire et la notaire soussignée, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent et requièrent le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg JTD établie et ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 181.893, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire alors de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 93 du 10 janvier 2014;

2) Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune;

3) Que les comparants, représentés comme ci-avant, sont les seuls et uniques propriétaires de toutes les parts sociales de la Société (les «Associés»);

4) Que les Associés, représentés comme ci-avant, déclarent avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que les Associés, représentés comme ci-avant, prononcent explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet rétroactif au 31 décembre 2015;

6) Que les Associés, représentés comme ci-avant, se désignent comme liquidateurs de la Société, et agissent en cette qualité, ils auront pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que les Associés, représentés comme ci-avant, en leur qualité de liquidateur, requièrent le notaire d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre ils déclarent que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, ils assument l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que les Associés, représentés comme ci-avant, acceptent expressément le bilan de clôture au 31 décembre 2015;

9) Que les Associés, représentés comme ci-avant, déclarent qu'ils reprennent tout l'actif de la Société et qu'ils s'engageront à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

10) Que les Associés, représentés comme ci-avant, déclarent formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

11) Que les Associés, représentés comme ci-avant, déclarent que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

12) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil de gérance pour l'exécution de leurs mandats;

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la Société.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 31 mars 2016. Relation: DAC/2016/4915. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016088483/62.

(160056981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Kensa Europe S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 14, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 194.925.

—
EXTRAIT

Par décision du 24 mars 2016, l'associé gérant commandité unique a décidé de transférer le siège social de la société du L - 2324 Luxembourg, 6, avenue Jean-Pierre Pescatore au L-1717 Luxembourg, 14 rue Mathias Hardt.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016088484/12.

(160056909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Kettlebellclub Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4633 Differdange, 7, rue de la Grève Nationale.

R.C.S. Luxembourg F 9.686.

—
DISSOLUTION

Extrait du procès - verbal de l'assemblée générale en date du 9 février 2016

- Proposition de dissolution de l'association

L'Assemblée, après avoir entendu les raisons qui conduisent à proposer la dissolution, décide de dissoudre l'association, à compter de ce jour et d'ouvrir la phase de liquidation.

Le siège social de la liquidation est fixé au siège social.

Cette résolution est adoptée par: 0 voix contre, 2 voix pour et 0 abstention.

La majorité qualifiée de deux tiers des voix étant atteinte, la résolution est adoptée.

- Décharge des administrateurs

L'Assemblée décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur fonction.

Cette résolution est adoptée par 0 voix contre, 2 voix pour, et 0 abstention.

La majorité qualifiée de deux tiers des voix étant atteinte, la résolution est adoptée.

- Détermination de l'affectation de l'actif net

Après lecture du bilan, l'Assemblée constate qu'elle n'a aucun boni de liquidation qu'elle puisse affecter au bureau de bienfaisance de la Ville de Luxembourg.

Cette résolution est adoptée par 0 voix contre, 2 voix pour, et 0 abstention.

La majorité qualifiée de deux tiers des voix étant atteinte, la résolution est adoptée.

- Nomination du liquidateur

L'Assemblée décide de mandater Madame Estelle Malané (enseignante, 7, rue de la grève nationale L-4633 Differdange) en qualité de liquidateur et lui confère les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations en cours, procéder au recouvrement des créances, payer les dettes éventuelles, attribuer, le cas échéant, le boni de liquidation selon les modalités définies dans la résolution précédente.

L'Assemblée donne également pouvoir au liquidateur d'accomplir toutes les formalités déclaratives et de publicité liées à la dissolution et liquidation.

Cette résolution est adoptée par 0 voix contre, 2 voix pour, et 0 abstention.

La majorité qualifiée de deux tiers des voix étant atteinte, la résolution est adoptée.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée du présent procès-verbal pour effectuer les formalités nécessaires. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22.00 heures.

Signatures
Présidente / Secrétaire

CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Procès-verbal de clôture de la liquidation

Le liquidateur dûment mandatée par L'Assemblée générale en date du 9 février 2016 déclare avoir réglé les paiements restants. Vu l'absence de boni, aucune somme n'a pu être affectée.

S'étant acquittée de son mandat, elle déclare en date du 5 avril 2016 la clôture de la liquidation de l'Asbl.

Signature
Le liquidateur

Référence de publication: 2016088485/44.

(160056941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Moravia Lux Intermediate Holding Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 189.046.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2016.

Référence de publication: 2016088537/10.

(160056422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Monsanto Treasury Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.292.

Il est à noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Alessandro Moscatello est désormais le 2-4, Rue du Sablon, 1110 Morges (Suisse).

Fait à Luxembourg, le 5 avril 2016.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2016088536/12.

(160056670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

MoNa Art Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2317 Howald, 21A, rue du Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 193.689.

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour du mois de mars;

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

Madame Nadège MOUGEL, historienne / expert-conseil en oeuvres d'art, née le 1^{er} février 1978 à Neufchâteau (France), demeurant au 55 rue des Tulipes F-57440 Angevillers (France),

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "MoNa Art Consulting S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 193.689 (la "Société"), a été constituée le 5 janvier 2015, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 456 du 19 février 2015;

- Que la comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associée Unique décide, avec effet au 1^{er} avril 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling à L-2317 Howald, 21A, rue du Général Patton, et de modifier subséquemment l'article 2, 1^{ère} phrase, des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

“Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.”

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros (850.-EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: N. MOUGEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 mars 2016. 2LAC/2016/6915. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 04 avril 2016.

Référence de publication: 2016088538/37.

(160056542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

MoNa Art Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2317 Howald, 21A, rue du Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 193.689.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016088539/14.

(160056859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Murgante Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1135 Luxembourg, 9, avenue des Archiducs.

R.C.S. Luxembourg B 205.083.

STATUTS

L'an deux mille seize, le trente mars.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée;

A COMPARU:

Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert,

agissant en tant que mandataire de Madame Adriana IAMMARINO, sans emploi, née à Foggia (Italie), le 01 juin 1959, demeurant à L-1135 Luxembourg, 9, avenue des Archiducs, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; laquelle procuration, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, y compris l'achat, la vente, la mise en vente et la location d'immeubles, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de Murgante Immobilière S.à r.l.

Art. 5. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement de tous les co-associés. Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants dont obligatoirement au moins un gérant technique, dûment autorisé par le Ministère de l'Economie à exercer les activités décrites dans l'objet social, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Chaque gérant technique aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi. En cas de pluralité de gérants, la société se trouve engagée pour la signature conjointe de deux gérants, dont obligatoirement celle du gérant technique.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 12. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les émoluments.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales représentatives du capital social sont souscrites par la comparante Madame Adriana IAMMARINO, prénommée et représentée comme ci-avant.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par le prédit souscripteur moyennant apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Décisions de l'associé unique:

L'associé unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Rocco MURGANTE, agent immobilier, né à Montemilone (Italie) le 06 mai 1954, demeurant à L-1135 Luxembourg, 9, avenue des Archiducs.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante technique.

2. L'adresse de la société est fixée au 9, avenue des Archiducs, L-1135 Luxembourg.

Information

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, ceux-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 31 mars 2016. Relation: DAC/2016/4916. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 4 avril 2016.

Référence de publication: 2016088541/100.

(160056261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Manuloc International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck.

R.C.S. Luxembourg B 69.073.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 mars 2016.

Pour statuts conformes

Référence de publication: 2016088542/11.

(160056273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Marques Confort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 87.715.

Extrait des résolutions à l'Assemblée Générale du 31 mars 2016

L'Assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Helder Manuel GOMES DA SILVA, de son poste d'administrateur, et décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Mario MARQUES DA SILVA, demeurant professionnellement 12 rue du Commerce L-3895 FOETZ pour une durée indéterminée.

L'Assemblée a pris acte de la démission de la société SURE INVEST SàRL, de son poste d'administrateur, et décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Silvio José MARQUES, demeurant professionnellement 12 rue du Commerce L-3895 FOETZ pour une durée indéterminée.

L'assemblée décide de modifier les fonctions de Monsieur Mario MARQUES DA SILVA.

Sa fonction de délégué à la gestion journalière devient celle d'Administrateur-délégué.

Référence de publication: 2016088543/18.

(160056910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Marshland Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.000.000,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 160.309.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 29 mars 2016 lors de l'Assemblée des associés de la Société MARSHLAND PROPERTIES S.à r.l.

- Monsieur Alexandre TASKIRAN a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 23 décembre 2015.

- Monsieur Vishal SOOKLOLL, né le 14 juin 1975 à Goodlands (Ile Maurice), demeurant au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé Gérant pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2016.

MARSHLAND PROPERTIES S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016088544/18.

(160056784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Matrice International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.362.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mil seize, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme "MATRICE INTERNATIONALE S.A.", établie et ayant son siège social à 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 80 362, matricule no 20002241278,

représentée aux présentes par son administrateur-délégué Monsieur Mohammed KARA, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

nommé à ces fonctions lors d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 novembre 2011, publiée par extrait au Mémorial C, numéro 237 du 27 janvier 2012, et ayant tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature, conformément aux pouvoirs lui conférés dans une résolution prise dans la prédite assemblée générale du 28 novembre 2011,

ici représentée par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration elle délivrée, laquelle procuration signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, dûment représentée, a prié le notaire instrumentant de dresser l'acte rectificatif suivant.

Exposé préliminaire

Les parties se réfèrent à un acte de constat de fusion, reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 décembre 2015, portant le numéro 3463/2015 de son répertoire, déposé en date du 18 janvier 2016 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L160009720 et transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 28 janvier 2016, volume 2800, article 54, aux termes duquel:

- la société susdite «MATRICE INTERNATIONALE S.A.» a fusionné avec la société anonyme MANFREDI, avec siège social au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129.830 matricule no 2007 2220 235,

- cette fusion a entraîné la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante, et la dissolution de la société absorbée,

- l'immeuble dont était propriétaire la société absorbée MANFREDI, ci-après désigné, appartient partant de plein droit par suite de la fusion à la société MATRICE INTERNATIONALE S.A.

Or, il s'avère que suite à une erreur matérielle lors de la rédaction de l'acte de constat de fusion, la désignation du bien immobilier, respectivement les millièmes de copropriété indiqués en page deux (2) de l'acte sont erronés.

En conséquence la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de rectifier le prédit acte de constat de fusion du 31 décembre 2015, en ce sens que la désignation du bien immobilier objet de la fusion et les millièmes des parties communes y attachées, soient corrigés, afin qu'à l'avenir l'acte susdit comporte la désignation des biens et l'indication des millièmes de copropriété comme suit:

a) En propriété privative et exclusive:

Le MAGASIN numéro 1,

Le DEPOT numéro 1,

La VITRINE,

Représentant ensemble 119,73/1.000

b) En copropriété et indivision forcée: 119,73/1.000

Cent dix-neuf virgule soixante-treize millièmes des parties communes, y compris le sol ou terrain.

Toutes les autres clauses et conditions du prédit acte de constat de fusion du 31 décembre 2015 restent inchangées.

En conséquence, le comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de faire état de la rectification faisant l'objet des présentes partout où de besoin et notamment au PREMIER bureau des hypothèques à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils2, le 1^{er} mars 2016. Relation: 2LAC/2016/4425. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): André MULLER.

Suit copie de la procuration annexée:

Procuracion

Le soussigné:

Monsieur Mohammed KARA, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité d'administrateur délégué de la société anonyme "MATRICE INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 80 362, matricule no 20002241278,

nommé à ces fonctions lors d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 novembre 2011, publiée par extrait au Mémorial C, numéro 237 du 27 janvier 2012, et ayant tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature, conformément aux pouvoirs lui conférés dans une résolution prise dans la prédite assemblée générale du 28 novembre 2011,

par ces présentes constitue pour son mandataire spécial:

Tout employé de l'Etude de Maître Carlo WERSANDT, Notaire de résidence à Luxembourg, 12 rue Jean Engling, auquel il donne pouvoir de pour et au nom de la prédite société:

- CONSTATER:

* que dans l'acte de constat de fusion reçu par le notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2015, portant le numéro 3463/2015 de son répertoire, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 28 janvier 2016, volume 2800, article 54, la susdite société «MATRICE INTERNATIONAL S.A.» a fusionné avec la société anonyme MANFREDI, avec siège social au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129.830 matricule no 2007 2220 235, et que cette fusion entraîne la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante, et la dissolution de la société absorbée,

* que l'immeuble dont était propriétaire la société absorbée MANFREDI, ci-après désigné, appartient partant de plein droit par suite de la fusion à la société MATRICE INTERNATIONAL S.A.

- RECTIFIER le prédit acte de constat de fusion du 31 décembre 2015, en ce sens que la désignation du bien immobilier objet de la fusion et notamment les millièmes des parties communes y attachées, soient corrigés, afin qu'à l'avenir l'acte de constat de fusion susdit comporte la désignation du bien et l'indication des millièmes de copropriété comme suit:

a) En propriété privative et exclusive:

Le MAGASIN numéro 1,

Le DEPOT numéro 1,

La VITRINE,

Représentant ensemble 119,73/1.000

b) En copropriété et indivision forcée: 119,73/1.000

Cent dix-neuf virgule soixante-treize millièmes des parties communes, y compris le sol ou terrain.

- ACCEPTER que toutes les autres clauses et conditions du prédit acte de constat de fusion du 31 décembre 2015 restent inchangées.

Le soussigné donne encore pouvoir au mandataire de signer aux effets ci-dessus tous actes, documents et procès-verbaux, faire toutes déclarations et en général faire tout le nécessaire, quoique non prévu à la présente, promettant de tout ratifier au besoin.

Fait et donné à Luxembourg, le 24 février 2016.

Signé: M. KARA.

Ne varietur pièce annexée à l'acte du 25 février 2016

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils2, le 1^{er} mars 2016. Relation: 2LAC/2016/4425. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 4 avril 2016.

Référence de publication: 2016088545/104.

(160056150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

MCD Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 157.918.

—
EXTRAIT

Par décision de l'associé unique prise en date du 4 décembre 2015, la société PricewaterhouseCoopers, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65477, avec adresse au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Réviseur d'Entreprise pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Corinne Néré

Gérant

Référence de publication: 2016088546/14.

(160056675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

MEIF 4 Luxembourg AX Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 179.099.

Par résolutions signées en date du 22 mars 2016, l'associé unique de la Société a pris la décision suivante:

Ré-nomination de M. Clive GRIFFITHS en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Il est à noter que l'adresse de ce même gérant a changé et se trouve désormais au 1, Rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 avril 2016.

Référence de publication: 2016088549/15.

(160056319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

M7 Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 148.073.

—
Extrait des minutes du 5 février 2016 portant sur les résolutions de l'actionnaire unique de la société anonyme M7 Group (la «Société»), concernant la nomination de Monsieur Marc-Antoine, Eric, Henri, Marie d'Halluin en tant qu'administrateur.

Texte original en langue anglaise:

Resolves herewith:

1. To appoint Mr. Marc-Antoine, Eric, Henri, Marie d'Halluin, born on 1 May 1966 in Boulogne-Billancourt, France, residing at 63 Redcliffe Road, SW10 9NQ, London, United Kingdom, as new director of the Company effective as of 1 February 2016 for a duration until the annual general meeting of 2022.

Traduction française:

Prend par la présente la résolution:

1. De nommer Mr. Marc-Antoine, Eric, Henri, Marie d'Halluin, né le 1^{er} mai 1966 à Boulogne-Billancourt, France, résidant au 63 Redcliffe Road, SW10 9NQ, Londres, Royaume-Uni, en tant que nouvel administrateur de la Société à partir du 1^{er} février 2016 jusqu'à l'assemblée générale de 2022.

Référence de publication: 2016088555/20.

(160056689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

M7 Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 148.073.

Extrait des minutes du 23 mars 2016 portant sur les résolutions de l'actionnaire unique de la société anonyme M7 Group (la «Société»), concernant la nomination de Monsieur Ernst Jan van Rooijen en tant qu'administrateur.

Texte original en langue anglaise:

Resolves herewith:

1. To appoint Mr. Ernst Jan vein Rooijen, bom on 14 June 1970 in Eindhoven, The Netherlands, residing at Ralph Benatzkylaan 6, 3543 HC Utrecht, The Netherlands, as new director of the Company effective as of 1 March 2016 for a duration until the annual general meeting of 2022.

Traduction française:

Prend par la présente la résolution:

1. De nommer Mr. Ernst Jan van Rooijen, né le 14 juin 1970 à Eindhoven, Pays-Bas, résidant à la Ralph Benatzkylaan 6, 3543 HC Utrecht, Pays-Bas, en tant que nouvel administrateur de la Société à partir du 1^{er} mars 2016 jusqu'à l'assemblée générale de 2022.

Référence de publication: 2016088556/19.

(160056689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

M7 Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 148.073.

Extrait des minutes du conseil d'administration du 30 mars 2016 de la société anonyme M7 Group, concernant la nomination de Monsieur Marc-Antoine, Eric, Henri, Marie d'Halluin en tant que Président.

Texte original en langue anglaise:

First resolution

In accordance with Article 12 of the Statutes, the Board resolves to appoint as of 30 March 2016 Mr. Marc-Antoine, Eric, Henri, Marie d'Halluin, being a Director, as the Chairman of the Company, for as long as Mr. d'Halluin remains a Director or until earlier revocation as Chariman.

Traduction française:

Première résolution

Conformément à l'Article 12 des Statuts, le Conseil d'Administration décide de nommer avec effet au 30 mars 2016 Mr. Marc-Antoine, Eric, Henri, Marie d'Halluin, un Administrateur, en tant que Président de la Société, aussi longtemps que Mr. d'Halluin demeure Administrateur ou jusqu'à révocation en tant que Président.

Note: Mr. Marc-Antoine d'Halluin réside au 63 Redcliffe Road, SW10 9NQ, Londres, Royaume-Uni

Référence de publication: 2016088557/20.

(160056689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

**NDÉ Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. NDÉ S.à r.l.).**

Siège social: L-8077 Bertrange, 242, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 202.906.

L'an deux mille seize, le vingt-sixième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Franck Godson ATEBA ATANGANA, agent immobilier, demeurant à L-9463 Stolzembourg, 15, rue Principale.

I. Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de la société "NDÉ S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-9463 Stolzembourg, 15, rue Principale (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2015, en cours de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 202.906.

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

II. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées par l'associé unique, préqualifié.

III. L'associé unique a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-9463 Stolzembourg, 15, rue Principale, à L-8077 Bertrange, 242, rue de Luxembourg;
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;
3. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société;
- 4.- Changement de la dénomination de la société de NDÉ S.à r.l. en NDÉ Immo S.à r.l. et modification subséquente de l'article premier des statuts de la Société;
5. Divers

Après en avoir délibéré, le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-9463 Stolzembourg, 15, rue Principale, à l'adresse suivante: L-8077 Bertrange, 242, rue de Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Bertrange.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer l'objet social de la Société et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'une agence immobilière comprenant notamment l'achat, la vente, la mise en valeur, la négociation, l'expertise, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles,
- la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers comme syndic tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, de même que la promotion immobilière,
- toutes activités de commerce ainsi que la vente et la représentation de tous produits et marchandises;

En tant qu'administrateur de biens, la Société gère des immeubles pour le compte des propriétaires. Elle perçoit les revenus des immeubles, en assure l'entretien, la conservation et l'amélioration dans le cadre fixé par les lois et règlements, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui.

Pour les immeubles en copropriété, elle remplit les fonctions de syndic, mandataire du syndicat. Elle assure l'exécution des dispositions du règlement de copropriété et des dispositions de l'assemblée générale; elle administre l'immeuble, pourvoit à sa conservation et à sa garde ainsi qu'à l'entretien des parties communes; elle détient et gère les fonds appartenant au syndicat.

La Société a en plus pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut contracter des emprunts pour son propre compte et accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de tout autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires.

La Société pourra enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la Société en NDÉ Immo S.à r.l. et par conséquent de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La société existe sous la dénomination de NDÉ Immo S.à r.l.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à sept cents euro (EUR 700.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ATEBA ATANGANA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/3234. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Référence de publication: 2016088567/82.

(160056184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

OCM ECS Deltona Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 205.113.

— STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-third day of March.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OCM Luxembourg ECS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B199423, and having a share capital of EUR 12.500,-

here represented by M. Max MAYER, employee, with professional address in Junglinster, 3 route de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Said power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is OCM ECS Deltona Holdings S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4.A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy, it being understood that one manager can represent several managers at the same meeting of the board of managers.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or email, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net annual profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VI. General provision

17.1. Notices and communications are made or waived and the circular resolutions of the managers as well as the circular resolutions of the shareholders are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with meetings of the board of managers may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the circular resolutions of the managers, the resolutions adopted by the board of managers by telephone or video conference and the circular resolutions of the shareholders, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2016.

Subscription - Payment

Thereupon, OCM Luxembourg ECS S.à r.l., represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Ms Juliette CALISTE, born on January 25, 1989 in Croydon, United Kingdom, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr Hugo NEUMAN, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Mr Justin BICKLE, born on January 11, 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, England; and

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OCM Luxembourg ECS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199423 et au capital social de EUR 12.500,-

représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3 route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est OCM ECS Deltona Holdings S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale

de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par cette dernière conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans cette convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire, étant entendu qu'un gérant peut représenter plusieurs gérants à la même réunion du conseil de gérance.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Un montant de cinq pour cent (5%) sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VI. Disposition générale.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Luxembourg ECS S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une Euro (EUR 1) et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros.

Décisions de l'associé unique

Aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Juliette CALISTE, née le 25 janvier 1989 à Croydon, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- M. Hugo NEUMAN, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Frésez, L-1724 Luxembourg;

- M. Justin BICKLE, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre;

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 mars 2016. Relation GAC/2016/2534. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016088581/422.

(160056904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Olharan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz.

R.C.S. Luxembourg B 179.489.

Les statuts coordonnés au 21 mars 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 avril 2016.

Référence de publication: 2016088583/10.

(160056793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

P.A.L. Management Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 145.164.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 21 mars 2016 que

- la démission de Madame Sandrine Bisaro, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 12 février 2016.

- Monsieur Scott McKinlay, né le 11 avril 1983 à Dunfermline, Ecosse, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société, avec effet au 12 février 2016 et ce pour une durée indéterminée.

- le siège social de la Société a été transféré du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet immédiat.

La société prend également acte que la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Marc Chong Kan, Monsieur Livio Gambardella, Monsieur Magsud Ahmadkhanov, Madame Agnes Csorgo, Madame Katia Cambon et Madame Caroline Goergen, gérants de la Société, est désormais au 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2016.

Référence de publication: 2016088589/21.

(160056354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

**Blueground Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Blueground S.à r.l.).**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue de l'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 188.610.

In the year two thousand and sixteen on the second day of March.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Gemstone Equity Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the Luxembourg laws with registered office located at 11, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 182.535, here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée») "Blueground S.à r.l.", (the "Company"), with registered office in L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 188.610, incorporated by deed of Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), on the 27th of June 2014, published in the Mémorial C number 1945 of the 25th of July 2014. The articles of incorporation have not been amended since then.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to:

- change the name of the Company into Blueground Investment Partners S.à r.l.
- transfer the address of the registered office of the Company to L-1122 Luxembourg, 2 rue d'Alsace,
- amend the purpose of the Company,
- fully restate the By-Laws of the Company in order to give them the following wording:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Blueground Investment Partners S.à r.l. (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg- City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is to act as the general partner of Blueground Investment Fund, an alternative investment fund in the form of a common partnership (société en commandite par simple) (the "Fund").

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers - appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by Board composed of at least three (3) members appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. In case of vacancy of the office of a manager as a result of which the number of Board members were to drop below the minimum number stated in article 7.1. above, the remaining managers may fill the vacancy on a provisional basis. In such circumstances, the next shareholders' meeting shall make the permanent appointment.

7.3. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents either shareholders or not, by the Board or by any two (2) managers acting jointly.

Art. 9. Board meetings.

9.1. The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

9.4. The Board shall elect among its member a chairman. In the event a Board meeting is to be held without the presence of the chairman, the members of the Board present or represented shall elect another person to chair the relevant meeting.

9.5. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

9.6. The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board in connection with the approval of an investment to be made by the Fund are validly taken by unanimity of the votes of the managers present or represented. All other resolutions are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. In the event of parity of votes, the chairman shall have a casting vote.

9.7. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and by at least one other manager who attended the meeting.

9.8. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.9. Circular resolutions signed by all the managers (the “Managers Circular Resolutions”), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

Art. 10. Representation.

10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

10.2. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

12.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the “General Meeting”) or by way of circular resolutions (the “Shareholders Circular Resolutions”).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

12.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. Where the number of shareholders amounts to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

Art. 17. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 18. Notices and communications are made or waived, and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced, in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law.»

Second resolution

The general meeting takes note that:

a.- the former sole shareholder Blueground Security II SA, changed its name into Applestone SA and transferred all the shares representing the whole corporate capital to Gemstone Equity Management S.à r.l., which became on the 08th of February 2016, the sole shareholder of the Company.

b.- the Company is managed by a sole manager namely Mr Emmanuel ABRAMCZYK, manager, born in Alençon (France), on the 22th of August 1967, residing professionally at L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, and confirms him for an undetermined period.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,250.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le deux mars.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Gemstone Equity Management S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie sous le droit luxembourgeois avec siège social L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, enregistré auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 182.535, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée "Blueground S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 188.610, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 juin 2014, publié au Mémorial C numéro 1945 du 25 juillet 2014. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de:

- changer la dénomination de la Société en Blueground Investment Partners S.à r.l.
- transférer l'adresse du siège social vers L-1122 Luxembourg, 2 rue d'Alsace,
- modifier l'objet social de la Société,
- procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est Blueground Investment Partners S.à r.l. (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est d'agir en tant qu'associé gérant commandité de Blueground Investment Fund, un fonds d'investissement alternatif sous la forme d'une société en commandite simple (le «Fonds»).

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.
- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Le conseil de gérance - nomination et révocation des gérants.**

- 7.1. La Société est gérée par un Conseil composé d'au moins trois (3) membres nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.
- 7.2. Au cas où le nombre de membres du Conseil tombe en-dessous du nombre minimum posé par l'article 7.1. ci-dessus suite à une vacance d'un poste de gérant, les gérants restant peuvent suppléer à cette vacance de manière provisoire. Dans de telles circonstances, la prochaine assemblée des associés procédera à la nomination définitive.
- 7.3. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

Art. 8. Pouvoir du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents associés ou non, par le Conseil ou par deux (2) gérants agissant conjointement.

9. Réunions du Conseil.

- 9.1. Le Conseil se réunit sur convocation de n'importe quel gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- 9.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- 9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- 9.4. Le Conseil désigne parmi ces membres un président. Lorsqu'une réunion du Conseil doit se tenir en l'absence du président, les membres du Conseil présents ou représentés désignent une autre personne pour présider la réunion en question.
- 9.5. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- 9.6. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil en rapport avec l'approbation d'un investissement à effectuer par le Fonds sont valablement adoptées à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés. Toutes les autres décisions sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. En cas de parité des votes, la voix du président sera prépondérante.
- 9.7. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et au moins un autre gérant présent à la réunion.

9.8. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

9.9. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

10.2. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

12.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés»).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

Art. 17. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 18. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.»

Deuxième résolution

L'assemblée constate que:

a.- l'ancien Associé unique Blueground Security II SA, a change sa dénomination en Applestone SA et cédé toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social à Gemstone Equity Management S.à r.l., qui est ainsi devenu en date du 08 février 2016, l'Associé Unique de la Société.

b.- la Société est gérée par son gérant unique Monsieur Emmanuel ABRAMCZYK, gérant de sociétés, né à Alençon (France), le 22 août 1967, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, et confirme ce dernier pour une durée indéterminée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.250,- EUR

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 mars 2016. Relation GAC/2016/1920. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016080676/437.

(160046813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Turkey Farmland Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.001,00.

Siège social: L-2633 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 191.934.

In the year two thousand and sixteen, on the first day of February,

Before us, Maître Jacques Kessler, notary residing at Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

MENA Farmland Limited, a company incorporated under the law of Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Trade and Companies Register under number MC-288625 (the "Sole Member"),

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The Sole Member representing the whole corporate capital of the Company, requests the notary to act that:

I. It holds all the corporate units of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "Turkey Farmland Company S.à r.l.", with registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B191934, incorporated pursuant to a deed dated October 20, 2014 and published in the Luxembourg Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 3816 on 10 December 2014 (the "Company").

II. The Company's corporate capital is set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000), represented by fifty thousand (50,000) corporate units in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

First resolution

The Sole Member of the Company resolves to reclassify the fifty thousand (50,000) corporate units of the Company with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, into:

- twenty three thousand (23,000) class A corporate units (the "Class A Units"),
 - three thousand (3,000) class B corporate units (the "Class B Units"),
 - three thousand (3,000) class C corporate units (the "Class C Units"),
 - three thousand (3,000) class D corporate units (the "Class D Units"),
 - three thousand (3,000) class E corporate units (the "Class E Units"),
 - three thousand (3,000) class F corporate units (the "Class F Units"),
 - three thousand (3,000) class G corporate units (the "Class G Units"),
 - three thousand (3,000) class H corporate units (the "Class H Units"),
 - three thousand (3,000) class I corporate units (the "Class I Units"),
 - three thousand (3,000) class J corporate units (the "Class J Units"),
- all having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

Second resolution

The Sole Member resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of one United States dollars (USD 1) so to raise it from its current amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) to fifty thousand and one United States Dollars (USD 50,001) by the issuance of one new Class A Unit with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) (the "New Unit"), issued with an aggregate share premium of seventy nine thousand nine hundred ninety nine United States Dollars (USD 79,999) and having the characteristics stated in the third resolution below and further in the articles of association.

Subscription - Payment

The Sole Member, declares to subscribe for the New Unit, with a nominal value of one United States dollar (USD 1), for an aggregate subscription price of eighty thousand United States Dollars (USD 80,000) including a share premium of seventy nine thousand nine hundred ninety nine United States Dollars (USD 79,999) and to fully pay up the subscription price by a contribution in cash of an amount of eighty thousand United States Dollars (USD 80,000) (the "Cash Contribution").

The amount of the Cash Contribution is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

Pursuant to the above resolutions, the Sole Member resolves to amend articles 5 and 15 of the articles of association of the Company, so as to give them the following wording:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at fifty thousand and one United States Dollars (USD 50,001), represented by:

- Twenty three thousand one (23,001) class A corporate units (the "Class A Units"),
- Twenty thousand (3,000) class B corporate units (the "Class B Units"),
- Twenty thousand (3,000) class C corporate units (the "Class C Units"),
- Twenty thousand (3,000) class D corporate units (the "Class D Units"),
- Twenty thousand (3,000) class E corporate units (the "Class E Units"),
- Twenty thousand (3,000) class F corporate units (the "Class F Units"),
- Twenty thousand (3,000) class G corporate units (the "Class G Units"),
- Twenty thousand (3,000) class H corporate units (the "Class H Units"),
- Twenty thousand (3,000) class I corporate units (the "Class I Units"),
- Twenty thousand (3,000) class J corporate units (the "Class J Units"),

all having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital of the Company may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.2.1. The corporate capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire classes of Units provided that this cancellation concerns the entirety of the relevant class or classes of Units, and provided that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Units. Such repurchases and cancellations of classes of Units shall be made in reverse alphabetic order (starting with the Class J Units).

In the event of a reduction of corporate capital through the repurchase and the cancellation of a class of Units, the holders of Units of the repurchased and cancelled Class of Units shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Unit for each Unit of the relevant class held by them which is repurchased and cancelled.

5.2.2. The Cancellation Value Per Unit shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Units in issue in the class of Units which is repurchased and cancelled.

5.2.3. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board and approved by the members on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be the Available Amount of the relevant class of Units at the time of the cancellation of the relevant class of Units unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.2.4. Upon the repurchase and cancellation of the Units of the relevant class of Units, the Cancellation Value Per Unit will become due and payable by the Company.

5.3. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Unit is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the members, or the Board as the case may be.

5.4. For the purposes of this Article 5, the following words shall have the following definitions:

-"Available Amount" means (without double counting) the total amount of net profits attributable to a class of Units of the Company (including carried forward profits) to the extent the members holding Units of said class of Units, would have been entitled to dividend distributions, , increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and

(ii) as the case may be by the amount of the corporate capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Units to be cancelled to the extent this reduction corresponds to available amounts in accordance with Law but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the class of Units (including carried forward profits as determined for the relevant class of Units);

P = any freely distributable reserves;

CR = the amount of the corporate capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Units to be cancelled to the extent this correspond to available amounts in accordance with Law;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

-"Cancellation Value Per Unit" means the amount per Unit to be paid to a member of a repurchased and cancelled Unit.

-"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

-"Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Units.

-"Total Cancellation Amount" means the aggregate amount to be paid as the repurchase price for all the Units of a class of Units which are repurchased and cancelled.

"Units" means each corporate unit of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each."

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

All the distributions shall be made in accordance with the following order:

- the holders of class A Units shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the class A Units held by them, then,

- the holders of class B Units shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the class B Units held by them, then,

- the holders of class C Units shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class C Units held by them, then,

- the holders of class D Units shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class D Units held by them, then,

- the holders of class E Units shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class E Units held by them, then,

- the holders of class F Units shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the class F Units held by them, then,

- the holders of class G Units shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the class G Units held by them, then,

- the holders of class H Units shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.45%) of the par value of the class H Units held by them, then,

- the holders of class I Units shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the class I Units, and then,

- the holders of class J Units shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of Units (by reverse alphabetical order, e.g. Class J Units) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Units in the reverse alphabetical order (e.g. Class I Units if Class J Units has been cancelled).

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le premier jour du mois de février.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

MENA Farmland Limited, une société constituée sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés des Iles Caïman sous le numéro MC-288625 (l'«Associé Unique»),

Ici représenté par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante représentant l'entièreté du capital social de la Société, requiert le notaire d'acter que:

I. Il détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg sous le nom de «Turkey Farmland Company S.à r.l.», ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B191934, constituée suivant un acte du 20 octobre 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3816 en date du 10 décembre 2014.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis (50.000 USD), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune, toutes payées et entièrement libérées.

Première résolution

L'Associé Unique décide de requalifier les cinquante mille (50.000) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune, en:

- vingt-trois mille (23.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
 - trois mille (3.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
 - trois mille (3.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
 - trois mille (3.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
 - trois mille (3.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
 - trois mille (3.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
 - trois mille (3.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
 - trois mille (3.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»);
 - trois mille (3.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»);
 - trois mille (3.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»),
- ayant toute une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un dollars des Etats-Unis (1 USD) pour le porter de son montant initial de cinquante mille dollars des Etats-Unis (50.000 USD) à cinquante mille et un dollars des Etats-Unis (50.001 USD), par l'émission d'une nouvelle Part Sociale de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (1 USD) (la «Nouvelle Part»), émises avec une prime d'émission globale de soixante-dix-neuf mille

neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars des Etats-Unis (79.999 USD), ayant les caractéristiques établies dans la troisième résolution ci-dessous et ultérieurement dans les statuts de la Société.

Souscription et libération

L'Associé Unique, prénommé, déclare souscrire à la Nouvelle Part, d'une valeur de un dollar des Etats-Unis (1 USD), pour un prix de souscription globale de quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis (80.000 USD) -incluant une prime d'émission de soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars des Etats-Unis (79.999 USD)- et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis (80.000 USD) (l'«Apport en Numéraire»).

L'Apport en Numéraire est désormais à la libre disposition de la Société, ce dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier les articles 5 et 15 des statuts de la Société pour leur donner désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à cinquante mille et un dollars des Etats-Unis (50.001 USD), représenté par:

- vingt-trois mille et une (23.001) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
 - vingt mille (3.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
 - vingt mille (3.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
 - vingt mille (3.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
 - vingt mille (3.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
 - vingt mille (3.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
 - vingt mille (3.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
 - vingt mille (3.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»);
 - vingt mille (3.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»);
 - vingt mille (3.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»),
- toutes ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.2.1. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs catégories entières de Parts Sociales, à condition que l'annulation concerne l'entièreté de ou des catégories de Parts Sociales concernée(s), étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter et annuler les Parts Sociales de Catégorie A. Les rachats et annulations de catégorie de Parts Sociales, devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Parts Sociales de Catégorie J).

Dans l'hypothèse d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation de catégories de Parts Sociales, les détenteurs de Parts Sociales des catégories de Parts Sociales rachetées et annulées doivent recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la catégorie visée détenues par ces derniers qui est rachetée et annulée.

5.2.2. La Valeur d'Annulation par Part Sociale doit être calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales qui est rachetée et annulée.

5.2.3. Le Montant Total d'Annulation doit être déterminé par le Conseil et approuvé par les associés sur base des Comptes Intérimaires pertinents. Le Montant de l'Annulation Total doit être le Montant Disponible pour chaque catégorie de Parts Sociales au moment de l'annulation de cette catégorie de Parts Sociales sauf en cas de décision contraire des associés prise de la manière prévue pour la modification des Statuts pour autant, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.2.4. La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due par la Société et exigible dès le rachat des Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales concernée.

5.3 En supplément du capital social, la Société pourra avoir un compte de prime d'émission, sur lequel toute prime versée en rapport avec toute Part Sociale est transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés ou du Conseil.

Les mots suivants auront les définitions suivantes pour les besoins de l'Article 5:

- «Montant Disponible» signifie (sans double comptabilisation) le total des bénéfices nets de la Société alloués à une catégorie de Parts Sociales (incluant les profits reportés), dans la mesure où les membres de ladite catégorie de Parts Sociales auraient eu droit à un dividende, , augmenté par (i) toute réserve librement distribuable (incluant, afin de lever toute incertitude, la prime d'émission) et (ii) le cas échéant, le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée, dans la mesure où ce montant constitue un montant disponible, mais réduit par (i) toutes les pertes (pertes reportées incluses) et (ii) toutes les sommes devant être

allouées à un poste de réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, comme il ressort à chaque fois des Comptes Intérimaires pertinents (afin de lever toute incertitude, sans double comptabilisation) de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par lequel:

AA = le Montant Disponible;

NP = les bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales (incluant des profits reportés tels que déterminés pour la catégorie de Parts Sociales concernée);

P = les autres réserves librement distribuables;

CR = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relatifs à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée, à la condition que cela corresponde aux montants disponibles conformément à la loi.

L = les pertes (incluant les pertes reportées);

LR = toutes les sommes devant être placées en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

- «Valeur d'Annulation par Part Sociale» signifie le montant par Part Sociale devant être payé à un associé détenteur d'une Part Sociale rachetée ou annulée.

- «Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires pertinente.

«Date des Comptes Intérimaires» signifie une date n'excédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée.

- «Montant Total d'Annulation» signifie le montant total à payer comme prix de rachat pour toutes les Parts Sociales d'une catégorie de Parts Sociales qui sont été rachetées et annulées.

- «Parts Sociales» signifie chaque part sociale de la Société ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune.»

« Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

Tout paiement de dividende doit être fait conformément à l'ordre suivant:

- Les détenteurs de parts sociales de catégorie A sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie A détenue par eux, puis,

- Les détenteurs de parts sociales de catégorie B sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie B détenue par eux, puis,

- Les détenteurs de parts sociales de catégorie C sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie C détenue par eux, puis,

- Les détenteurs de parts sociales de catégorie D sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie D détenue par eux, puis,

- Les détenteurs de parts sociales de catégorie E sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie E détenue par eux, puis,

- Les détenteurs de parts sociales de catégorie F sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie F détenue par eux, puis,

- Les détenteurs de parts sociales de catégorie G sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie G détenue par eux, puis,

- Les détenteurs de parts sociales de catégorie H sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie H détenue par eux, puis,

- Les détenteurs de parts sociales de catégorie I sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie I détenue par eux, puis,

- Les détenteurs de parts sociales de catégorie J sont en droit de recevoir un paiement de dividende sur le solde restant.

Si l'entière des parts sociales de la dernière catégorie (dans l'ordre alphabétique inverse, e.g. les Parts Sociales de Catégorie J) ont été annulées suite à leur remboursement, rachat ou par tout autre moyen au moment de la distribution du

dividende, le solde de la distribution de dividende doit être alloué aux parts sociales de la catégorie immédiatement précédente dans le sens alphabétique contraire (e.g. Parts sociales de Catégorie I si les Parts Sociales de Catégorie J ont été annulées).

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.»

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 février 2016. Relation: EAC/2016/3279. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016080518/338.

(160046051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

AEI Luxembourg Holdings, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.181.

— CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société tenue le 31 mars 2016, que l'associé unique a décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la Société se trouvant au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Grand-Duché de Luxembourg ou à n'importe de ses bureaux affiliés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2016087482/20.

(160056026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Moaco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 66, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 196.541.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016087872/9.

(160055922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Apel Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 185.012.

L'an deux mille seize, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "APEL REAL ESTATE S.A.", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 185012, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 26 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1088 du 29 avril 2014.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte du même notaire en date du 30 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3357 du 12 novembre 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.à r.l., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 117503, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. En conséquence, il est mis fin au mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, M. Krecké, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 mars 2016. 2LAC/2016/6629. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Référence de publication: 2016087494/53.

(160055602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Bilbao MidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.089.743,51.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 177.697.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Antonis Tzanetis, gérant,

Mats Eklund, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bilbao Midco S.à r.l.

Référence de publication: 2016087516/23.

(160055755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Smart Cargo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 312, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 83.004.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Référence de publication: 2016086883/10.

(160054672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

SPF-Sierra Portugal Real Estate, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.615.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 23 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016086889/13.

(160054722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.
